



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 24 – du 06-05-2025

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD DAP)

Présents : Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT, Mohamed Amine KOUCHKAR.

Excusé :

Absents non excusés : Marion BONIS, Mathis LEGAY

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 14h00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 23 du 29/04/2025.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel du 30/04/2025 de AS DAUPHIN : Absence équipe U11 1 à Digne et U11 2 à Lés Mées le 03/10/2025. Lu et noté.
- Courriel du 30/4/2025 de AFC SAINTE TULLE PIERREVERT : absence d'un éducateur, demande de placer les 2 équipes U11 sur le même plateau. Lu et noté.
- Courriel du 30/04/2025 de Mairie de VOLX : Arrêté municipal jusqu'au 04/05/2025. Lu et noté.
- Courriel du 30/04/2025 de CA DIGNE 04 F : Modification lieu plateau U11 du 03/05/2025. Lu et noté.
- Courriel du 04/05/2025 de AF CHAMPSAUR VALGAU : Demande modification date rencontre U13 D3 poule B contre O CHORGES. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 04/05/2025 de O CHORGES : Demande modification date rencontre U13 D3 poule B contre AFC CHAMPSAUR VALGAU. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 02/05/2025 de US MOYENNE DURANCE : Absence plateau U11 du 03/05/2025 à SAINTE TULLE. Lu et noté.
- Courriel du 01/05/2025 de AS EMBRUN : Absence plateau U11 du 03/05/2025 à Digne. Lu et noté.
- Courriel du 30/04/2025 de FC MALIJAI : Absence équipe U11 au plateau de SISTERON du 03/05/2025. Lu et noté.

RETOUR CSR

- RAS

SUIVI DES COMPETITIONS

RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux.

L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place 30 minutes avant le coup d'envoi de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

Toutes les feuilles de matchs, de plateaux et de présences doivent parvenir au District dans les 24 heures suivant les rencontres ou les plateaux, c'est à dire le lundi midi au plus tard.

CRITERIUM U13



PÔLE TECHNIQUE

Lors de la phase 2 du critérium U13 plus aucun défi jonglerie ne sera effectué avant les rencontres

Toutes demandes de modification doivent être faite par FOOTCLUB au plus tard le lundi précédant la rencontre

Accession

Journée 7 du 03/05/2025

- Match n° 53236376 : SC VINON DURANCE 1 – US MOYENNE DURANCE 1. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Finale régionale Pitch).**
- Match n° 53236378 : GAP Foot 05 1 – GJ DURANCE VERDON 1. **Reprogrammé le 24/05/2025 (Finale régionale Pitch).**

D1 Poule A

Journée 4 du 26/04/2025

- Match n° 53237956 : GJ VIVOR 2 – FC SISTERON 1. **La commission demande au club de GJ VIVOR de nous fournir la FMI pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

D2 Poule A

Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238000 : AS SAINT ANDRE – LA ROCHE Sp 1. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

D3 Poule A

Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238035 : O CHORGES 1 – GAP Foot 05 4. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53238043 : AF CHAMPSAUR VALGAU 2 -O CHORGES 1. **Reprogrammé le 06/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

D3 Poule B

Journée 8 du 26/04/2025

- Match n° 53238062 : Entente ASESCES 2 – GAP Foot 05 5. **Reprogrammé le 24/05/2025.**

D3 Poule C

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238104 : USB SEYNE LES ALPES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammé le 24/05/2025.**

Journée 4 du 26/04/2025

- Match n° 53238106 : GJ VIVOR 3 – US VEYNES SERRES 1. **La commission demande au club de GJ VIVOR de nous fournir la FMI pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur**
- Match n° 53238108 : FC MALIJAI 1 – USB SEYNE LES ALPES 1. **La commission demande au club de FC MALIJAI de nous fournir la FMI pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. Reçue**

Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53238119 : US VEYNES SERRES 1 – GAP Foot 05 6. **Reprogrammé le 24/05/2025.**



PÔLE TECHNIQUE

DERNIER RAPPEL

POUR LES CATEGORIES U11, U9 et U7, TOUS LES DOCUMENTS (FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCES) DOIVENT ETRE MIS SUR FAL.

CRITERIUM U11

Samedi 26/04/2025

Plateau classique

Niveau départemental

- Site 2 à Embrun : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'AS EMBRUN de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 2 à Embrun : Manque feuille de présence de GJ AIGLUN BRUSQ 1. **En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Niveau district

- Site 4 à Volx : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'US VIVO 04 de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. Reçu.**
- Site 6 à Chorges : Manque feuille de présence de L'ARGENTIERE Sp 1. **La commission demande au club de L'ARGENTIERE SP de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 8 à Barcelonnette : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de FC BARCELONNETTE de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. Reçu.**
- Site 8 à Barcelonnette : Manque feuilles de présence. **En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 9 à Veynes : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'US VEYNES SERRES de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Samedi 03/05/2025

Plateau "Jour de coupe"

Niveau départemental

- Site 1 à Oraison : RAS
- Site 2 à Veynes : RAS
- Site 3 à Digne : **Plateau annulé**

Niveau district

- Site 1 à Banon : Absences prévues US VIVO 04 1 et SC VINON 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 2 à Sainte Tulle : Absence prévue US MOYENNE DURANCE 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 3 à Peyruis : Absence prévue EP MANOSQUE 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 3 à Peyruis : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 12/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 4 à Volx : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'US VIVO 04 de nous faire parvenir le document pour le lundi 12/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 5 à Peyruis : **Plateau annulé**
- Site 6 à Forcalquier : **Plateau annulé**



PÔLE TECHNIQUE

- Site 7 à Seyne les Alpes : Absence prévenue USB SEYNE LES ALPES. **Suite à cette absence le plateau s'est déroulé à CHORGES. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 8 à Sisteron : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de SISTERON FC de nous faire parvenir le document pour le lundi 12/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 9 à Saint Bonnet : Absence prévenue L'ARGENTIERE Sp 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 10 à La Batié Neuve : Manque feuilles de présence. **La commission demande au club de L'AVANCE FC de nous faire parvenir le document pour le lundi 12/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 11 à Gap : Manque feuille de présence de L'ARGENTIERE Sp 1. **La commission demande au club de L'ARGENTIERE SP de nous faire parvenir le document pour le lundi 12/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 12 à Laragne : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de LARAGNE SP de nous faire parvenir le document pour le lundi 12/05/2025 délai de rigueur.**

CHALLENGE U11 à BARCELONNETTE

Samedi 24 mai 2025

Equipes qualifiées

GAP Foot 05 – CA DIGNE 04 F – US MOYENNE DURANCE – ACADEMIE Sp ALPES – GJ AIGLUN/BRUSQUET - O BRIANCON
SERRE CHE – FC BARCELONNETTE (Club recevant) – ORAISON Sp – AS DAUPHIN – US VEYNES SERRES – FC SISTERON –
AS VALENTOLE GREOUX – AS EMBRUN – SAINT CREPIN EYGLIERS Sp – LARAGNE Sp – O CHORGES.

Critérium U9

Samedi 26/04/2025

Plateau Festifoot

- Site 1 à Tallard : Manque feuille de présence de L'ARGENTIERE Sp. **La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 2 à Briançon : Manque feuilles de présence de EMBRUN et de L'AVANCE. **La commission demande aux clubs de AS EMBRUN et L'AVANCE FC de nous faire parvenir ses documents pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 4 à Saint-Auban : Manque les feuilles de présences de DIGNE et de LA SAULCE. **En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 6 à Forcalquier : Manque les feuilles de présences de L'AS VALENTOLE GREOUX et de L'ACADEMIE Sp ALPES. **La commission demande au club de AS VALENTOLE GREOUX et ACADEMIE Sp ALPES de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 7 à St Tulle : Manque feuille de présence de EP MANOSQUE. **La commission demande au club de EP Manosque de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Critérium U7

Samedi 26/04/2025



PÔLE TECHNIQUE

Plateau classique

- Site 1 à Vinon : Manque feuille de présence de l'AS VALENTOLE GREOUX. La commission demande au club de l'AS VALENTOLE GREOUX de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. **En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 2 à Malijai : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. La commission demande au club de MALIJAI de nous faire parvenir les documents pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. **Reçu partiellement. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 3 à Les Mées : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. La commission demande aux clubs de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. **Reçu partiellement. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 4 à Saint Bonnet : Absence prévenue de LARAGNE Sp. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 4 à Saint Bonnet : : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. La commission demande aux clubs de AF CHAMPSAUR VALGAU de nous faire parvenir les documents pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur. **Reçu. En l'absence de la feuille de présence de L'ARGENTIERE Sp, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

RAPPEL

LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LES FEUILLES DE PLATEAUX ET DE PRESENCES (NOMS, PRENOMS, NUMEROS DE LICENCES ET SIGNATURES DES EDUCATEURS). PENSER A COCHER LES JOUEURS ET JOUEUSES PRESENTS LE JOUR DU PLATEAU.

A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.

CANDIDATURES DES CLUBS RECUES POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :

- **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 * :**
**Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)
SC VINON DURANCE
- **Journée challenge U11 :**
SAMEDI 24 MAI 2025
FC BARCELONNETTE

La séance est levée à 15h00

Réunion suivante le 13/05/2025 en visioconférence à 14h00

Présidente de la commission
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance
Michel PELLETIER